

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AOUT 2015

L'an deux mille quinze, le treize aout à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune du Gué d'Alleré s'est réuni en réunion ordinaire sous la présidence du Maire, Jean-François CRETET.

Date de convocation : 07 août 2015.

**Présents** : Mr Jean-François CRETET, Mr Patrick RENAULT, Mme Sandrine ZERCHER, Mr Jean BOURIT-PETIT, Mr Yves BERTAUX, Mme Aya KOFFI, Mme Marion BOURSIER, Mr Jérôme PEINTRE, Mr Steve CHAIGNON,

**Absents excusés** : Mr Patrick RENAULT (pouvoir à Régine LACHEVRE), LE ROCH Frédéric (pouvoir à ZERCHER Sandrine), Mme Marie-Noëlle PILLON (pouvoir à CRETET Jean-François à partir de 19h15), Mr Thomas MADRANGE, Mme Marie-Odile ROUX,

**Absent non-excuse** : Sylvain AUGERAUD

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	9
Votants	12

Secrétaire de séance Marion BOURSIER

### Délibérations

- Salle des associations - condition de prêt et de location
- Choix du prestataire pour la Restauration scolaire
- Choix du prestataire pour l'équipement internet - WIFI de l'école
- Décision modificative n° 2 au BP 2015
- Demande de subvention à la Région dans le cadre de la semaine régionale de l'arbre et de la haie 2015
- Dénomination d'une venelle débouchant rue de la Procession
- Délégation du droit de préemption à la CDC Anis-atlantique pour certaines zones du PLU

### Questions diverses

<b>Approbation du dernier Compte Rendu :</b>
--

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 08/07/2015 est adopté par 12 voix pour aucune voix contre et aucune abstention.

## Salle des associations - condition de prêt et de location

Monsieur Le Maire propose de mettre en location la Salle des Associations aux conditions suivantes :

- 30 € la soirée ou la journée, pour des séminaires, réunions et/ou des vins d'honneur uniquement - les nuisances sonores et les repas assis étant interdits car il n'y a aucune possibilité de cuisson et de plus les odeurs de nourritures sont incompatibles avec les fonctions de cette salle.

Pour les séances d'activité de « bien être » la salle est louée 1 € symbolique jusqu'en juin 2016, avec une participation de 10 € par mois pour le chauffage entre les mois d'octobre et avril.

Pour les Associations occupant déjà la salle au rythme hebdomadaire, les conditions d'occupations sont inchangées - Il est rappelé néanmoins que chaque occupant est responsable de l'aménagement de la salle (déplacement des tables et chaises à la charge de l'occupant avec remise en place après chaque activité) du ménage de la salle, aussi il se doit de la laisser propre en vue des occupations suivantes.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé, accepte par 12 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, les conditions de location et de mise à disposition de la salle des associations.

## Choix du prestataire pour la Restauration scolaire et du four de remise en température

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la conclusion de l'étude faite par la CAO communale précédemment réunie le mercredi 12 aout 2015, la procédure d'appel d'offre lancée le 30/06/2015 pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire du Gué d'Alléré.

Deux offres nous sont parvenues, après étude, voici le résultat :

- La Société RESTORIA pour un montant global de 38 227,00 € obtient la note de 95/100
- La Société SO DIS REP pour un montant global de 43 394.60 € obtient la note de 80.24/100

**Le Conseil Municipal valide par 11 voix pour, 1 voix contre et aucune abstention le choix de la Société RESTORIA sise à Saint Grégoire (35).**

Dans l'optique d'équiper la cuisine de la cantine scolaire pour réchauffer les repas, le Maire propose l'acquisition d'un **four de remise à température pour un montant de 3350.00 €** auprès de l'entreprise SARL CASSERON, sise à Puilboreau (17).

**Le Conseil Municipal valide par 12 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention l'acquisition du four.**

## Choix du prestataire pour l'équipement internet - WIFI de l'école

Monsieur Le Maire fait part au Conseil de la consultation lancée récemment afin d'améliorer les conditions de téléphonie et de connexion au réseau internet de l'école.

Dans le but de réaliser des économies substantielles l'agence « Achat ouest » gérée par Mr Monsieur Gaillard, a été mandatée afin de faire les propositions les plus avantageuses pour la collectivité.

La Société qui a été retenue est ARTEVIS pour une intervention de 3886.85 € sur l'optimisation des réseaux internet et WIFI de l'école.

Par ailleurs, les honoraires de mission d'étude « d'achat ouest » s'élèvent à 225 €.

Le conseil municipal valide par 12 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention le choix de la Société ARTEVIS et la prestation de l'agence « Achat Ouest »

## **Décision modificative n° 2 au BP 2015**

Le conseil municipal valide par 12 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention la décision Modificatives N° 2 au BP 2015

## **Demande de subvention à la Région dans le cadre de la semaine régionale de l'arbre et de la haie 2015**

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la volonté d'aménager la parcelle communale Approuve le projet de plantations sur la parcelle communale qui longe et jouxte le City Park à l'ouest par des plantations d'arbre et /ou de haies.

Cette parcelle appartient actuellement à un administré et sera prochainement négociée au prix estimé par France Domaine.

Il propose donc de faire une demande de subvention auprès du Conseil régional Poitou-Charentes dans le cadre de la semaine de l'arbre et de la haie 2015.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention :

- Approuve le projet de plantations sur la parcelle communale qui longe le City Park à l'est.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du conseil régional Poitou-Charentes une subvention pour les travaux de plantations à hauteur de 80 % du montant HT du coût des plantations dans le cadre de la semaine régionale de l'arbre et de la haie 2015
- Autorise Monsieur le Maire à signer et à prendre toutes les dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique.

### **Dénomination d'une venelle débouchant rue de la Procession**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur la dénomination d'une venelle débouchant dans la rue de la Procession.

Le Conseil Municipal par 10 voix pour, 2 voix contre et aucune abstention, choisit de dénommer cette venelle « Venelle des Pèlerins ».

### **Délégation du droit de préemption à la CDC Aunis-atlantique pour certaines zones du PLU**

Monsieur le Maire annonce au conseil Municipal que la Commune du Gué d'Alléré souhaite conserver son droit de préemption pour toutes les zones suivantes : Ua, Ub, Ue, Au, 1Au et AuL.

En revanche la Commune délègue ce droit de préemption à la Communauté de Communes Aunis-Atlantique uniquement pour les 2 zones : AUxa et Aux, de notre plan local d'urbanisme

Le Conseil Municipal agrée par 12 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention cette proposition de délégation.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Maire fait part au conseil Municipal qu'il n'y aura pas de coupe d'affouage cette année.
- Jérôme PEINTRE souligne le manque d'ombre au City-park. Afin d'y remédier il est proposé que les employés municipaux créent des abris en bois

Séance levée à 19h20